

**CONVENTION DE REFACTURATION  
DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE  
D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE  
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE  
A L'ECHELLE DU POLE METROPOLITAIN CENTRE ATLANTIQUE**

**Entre les soussignés,**

**La Communauté d'Agglomération de La Rochelle**, dont le siège social est situé 6 rue Saint-Michel – 17000 La Rochelle

Représentée par son Président, Jean-François Fountaine, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2022

et

**La Communauté d'Agglomération du Niortais**, dont le siège social est situé 140 rue des Equarts – 79000 Niort,

Représentée par son Président, Jérôme Baloge, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'agglomération en date du 26 septembre 2022

et

**La Communauté d'Agglomération de Rochefort**, dont le siège social est situé 3 avenue Maurice Chupin – 17300 Rochefort,

Représentée par son Président, Hervé Blanché, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2022

**Préambule**

Dans le cadre du partenariat entre les intercommunalités membres du Pôle Métropolitain Centre Atlantique, l'Enseignement supérieur-Recherche fait l'objet de travaux de réflexion spécifiques au sein d'une Commission dédiée, afin de définir des actions de coopérations stratégiques entre les territoires pour faire du Pôle Métropolitain un interlocuteur majeur sur ces questions au niveau régional et national.

La Commission Enseignement supérieur-Recherche a souhaité bénéficier de l'accompagnement d'un cabinet-conseil pour l'élaboration d'une stratégie d'Enseignement supérieur-Recherche à l'échelle du Pôle Métropolitain. Il a été proposé que les Communautés d'agglomération de La Rochelle, de Niort et de Rochefort pilotent cette mission pour le compte de l'ensemble des territoires du Pôle Métropolitain.

La présente convention définit le cadre de la prise en charge financière de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre les trois agglomérations et les modalités de refacturation.

**Il est convenu entre les parties ce qui suit :**

### Article 1 – Objet de la convention :

La présente convention a pour but de préciser les prestations concernées par une refacturation à la Communauté d'Agglomération de Niort et à la Communauté d'Agglomération de Rochefort, relatives à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie d'Enseignement supérieur et Recherche à l'échelle du Pôle Métropolitain Centre Atlantique, les montants et les conditions de cette refacturation.

### Article 2 - Identification et coût des prestations concernées :

Sont concernées par une refacturation les prestations relatives à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie d'enseignement supérieur et recherche du pôle métropolitain centre atlantique pour un coût de 17 500 € HT et un coût de 21 000€ TTC.

La participation financière de chacune des parties se décomposera comme suit :

<b>Participation</b>	<b>Coût HT</b>	<b>Coût TTC</b>
Communauté d'agglomération de La Rochelle	5 833,33 €	7 000 €
Communauté d'agglomération de Niort	5 833,33 €	7 000 €
Communauté d'agglomération de Rochefort	5 833,33 €	7 000 €
<b>Total</b>	<b>17 500 €</b>	<b>21 000 €</b>

### Article 3 - Conditions de refacturation :

Le règlement ne pourra intervenir qu'après service fait, c'est-à-dire après constatation par la Communauté d'agglomération de La Rochelle, la Communauté d'agglomération de Niort et la Communauté d'agglomération de Rochefort de la réalisation conforme à leurs demandes de chacune des prestations désignées ci-dessus. Le constat se fera par procès-verbal ou tout document attestant la bonne réalisation de ces prestations.

La Communauté d'agglomération de La Rochelle établira une facture globale sous la forme de titre de recettes selon le planning de réalisation des prestations à refacturer, avec le détail de chaque élément et le montant correspondant à chacun de ces éléments.

La refacturation se fera pour le montant TTC, avec mention du montant HT et de la TVA appliquée. Une copie de la facture payée par la Communauté d'agglomération de La Rochelle devra être jointe à la refacturation, ainsi qu'une attestation de règlement par ses soins de la facture.

Les factures de refacturation devront être déposées sur la plateforme de dématérialisation CHORUS PRO avec les références qui lui seront communiquées par la Communauté d'agglomération de La Rochelle, qui réglera par virement administratif.

Les paiements s'effectueront suivant les règles de la comptabilité publique en vigueur, soit 30 jours à la date de réception des factures sur CHORUS PRO.

#### Article 4 – Résiliation de la convention :

La convention pourra être résiliée de plein droit en cas de manquement grave, défaut d'exécution, violation par l'une ou l'autre des parties, des clauses et conditions de la présente convention, dans un délai d'un mois après une mise en demeure d'avoir à exécuter les obligations restées infructueuses.

#### Article 5 – Litiges :

Les éventuels litiges concernant l'application de la présente convention, qui n'auraient pas pu être réglés par accord amiable des parties, seront soumis au Tribunal Administratif compétent.

#### Article 6 – Durée de la convention :

La présente convention prendra effet à compter de sa notification. Elle prendra fin lorsque le règlement global de la refacturation objet de la présente convention sera effectué auprès de la Communauté d'agglomération de La Rochelle par la Communauté d'agglomération de Niort et la Communauté d'agglomération de Rochefort.

Fait à La Rochelle, le

Pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle Le Président	Pour la Communauté d'agglomération de Niort Le Président	Pour la Communauté d'agglomération de Rochefort Le Président
Jean-François Fontaine	Jérôme Baloge	Hervé Blanché

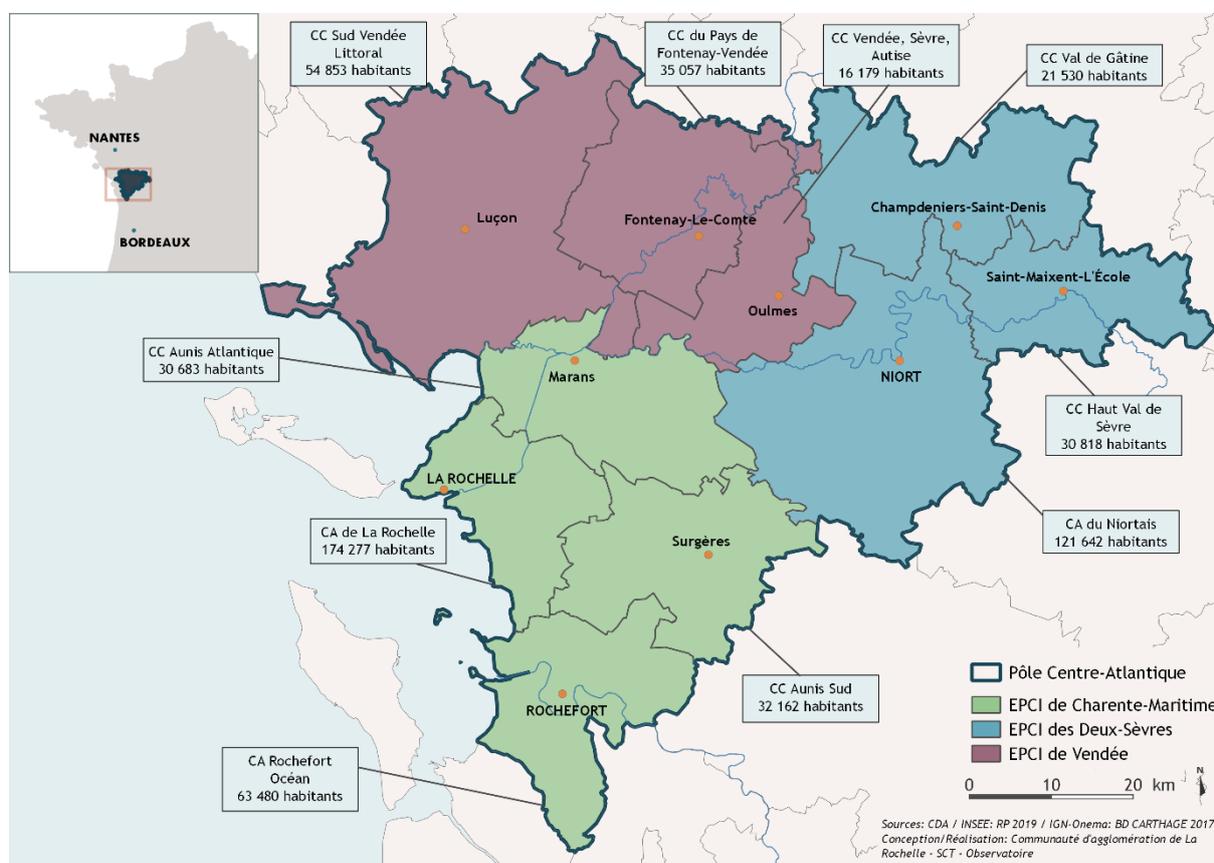
# Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie d'Enseignement supérieur et Recherche à l'échelle du Pôle Métropolitain Centre Atlantique

## Cahier des Clauses Techniques Particulières

### Contexte



Le **Pôle Métropolitain Centre Atlantique** composé des aires urbaines de Fontenay-le-Comte, La Rochelle, Niort et Rochefort forme un vaste espace **métropolitain** interrégional. Ce bassin de vie de plus de 580 000 habitants compte 10 intercommunalités réparties sur 2 Régions et 3 Départements.



Ces Communautés ont scellé leur partenariat par la signature d'une « Charte Métropolitaine » le 13 septembre 2016.

Celle-ci définit des priorités stratégiques communes et prévoit des actions de dimension métropolitaine de développement économique et touristique, d'enseignement supérieur et de promotion de la recherche et de l'innovation, de mobilité, d'aménagement de l'espace, de coordination des SCoT, de patrimoine et d'environnement.

Sur le volet Enseignement supérieur - Recherche, les territoires composant le Pôle Métropolitain ont des caractéristiques différentes : La Rochelle disposant d'un système local ancré depuis plusieurs dizaines d'années autour d'une Université de plein exercice, là où d'autres territoires comme Niort connaissent un développement de l'offre de formations

d'Enseignement Supérieur plus récent en lien avec l'implantation d'antennes universitaires ou d'écoles.

Les agglomérations de La Rochelle et Niort se sont chacune dotées de documents stratégiques pour accompagner le développement de l'Enseignement supérieur et la Recherche sur leur territoire avec les Schémas Locaux d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI). La Communauté d'agglomération de Rochefort Océan a, de son côté, défini une stratégie emploi, formation, enseignement supérieur mais n'a pas encore appréhendé le volet Recherche même si son territoire est occupé par de nombreux sièges nationaux ou régionaux d'organismes scientifiques (Conservatoire du Littoral, Conservatoire des Espaces Naturels, Ligue de Protection des Oiseaux, Office Français de la Biodiversité, Forum des Marais Atlantiques, Centre International de la Mer, RAMSAR, Critt Horticole...).

A l'échelle du Pôle Métropolitain Centre Atlantique, l'objectif spécifique retenu en matière d'Enseignement Supérieur vise à conforter l'existant en renforçant les coopérations territoriales, et à accompagner le développement de formations répondant aux besoins locaux des étudiants (filières généralistes, pluralité des formations proposées, caractère innovant de l'accompagnement), tout en étant en relation directe avec les filières économiques en présence (formations de niche, expertise...).

Les enjeux qui sous-tendent cet objectif sont multiples :

- Un enjeu de développement économique autour de l'adéquation des offres de formation avec les besoins de qualification des filières économiques présentes sur les territoires ;
- Un enjeu d'attractivité des territoires en lien avec les dynamiques démographiques des publics jeunes, et l'adaptation nécessaires des offres de services aux étudiants en logement, transport, vie culturelle et sportive, etc., nécessaires à leur réussite;
- Un enjeu de développement de la Recherche en lien là-aussi avec les acteurs socio-économiques des territoires ;
- Un enjeu d'accès à l'Enseignement supérieur pour les jeunes issus de milieux moins favorisés.

Le positionnement du Pôle Métropolitain Centre Atlantique entre les aires urbaines de Nantes et Bordeaux ayant une forte attractivité en matière d'Enseignement Supérieur – Recherche oblige les territoires à s'unir et à coopérer autour de priorités stratégiques fortes, pour devenir un interlocuteur de poids des 2 Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, et au-delà à l'échelle nationale voire européenne.

### **Objet de mission**

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie d'Enseignement supérieur et Recherche à l'échelle du Pôle Métropolitain Centre Atlantique, consiste à réaliser une synthèse des études et réflexions menées dans chaque territoire et à accompagner les territoires du Pôle Métropolitain dans la définition des orientations stratégiques prioritaires de coopération pour les 5 prochaines années et leurs déclinaisons en actions opérationnelles.

### **Attendus de la mission et précisions méthodologiques**

Dans sa proposition, le prestataire devra présenter de façon précise la méthodologie qu'il entend mettre en œuvre dans le cadre de sa mission, en particulier sur les prestations attendues :

- Synthèse des recensements des offres de formation post-baccalauréat présentes sur les territoires du Pôle Métropolitain et élaboration d'une cartographie
- Intégration des développements et diversifications à 3 ans qui ressortent des différentes études menées sur les territoires
- Synthèse des Recensements de l'offre et de l'action de Recherche sur le périmètre du Pôle Métropolitain (laboratoires, plateformes technologiques lieux d'expérimentation de type fablab, lieux/terrains d'expérimentation ou de recherche actuels des laboratoires ou organismes de recherche à l'échelle des 3 territoires etc.) et réalisation d'une cartographie ;
- Synthèse des Recensements des actions de développement des stages et de l'alternance sur les territoires du Pôle Métropolitain ;
- Analyse des documents stratégiques des 3 Communautés d'agglomération de La Rochelle, Niort et Rochefort dans l'optique notamment de mettre en exergue les axes de convergence d'une part, mais également les axes possibles de complémentarité et les axes de différenciation/spécialisation entre ces territoires d'autre part ;
- Analyse des flux d'attraction et de mobilité entre les territoires (étudiants, alternants, jeunes diplômés...);
- Analyse des autres territoires du Pôle Métropolitain pour affiner la connaissance de leurs enjeux en matière d'Enseignement Supérieur – Recherche (accès des Jeunes aux offres de formation supérieure, lien entre filières économiques et Recherche, etc.);
- Réalisation d'un benchmark sur des échelles territoriales comparables ;
- Identification d'axes de développement d'une politique commune d'Enseignement supérieur, Recherche et Innovation au sein du Pôle Métropolitain Centre Atlantique, ainsi que d'axes différenciants sur lesquels s'appuyer pour marquer l'identité de chacun des territoires.

Les 3 Communautés d'agglomération de La Rochelle, Niort et Rochefort seront pilotes de cette mission pour le compte du Pôle Métropolitain Centre Atlantique.

#### Documents mis à disposition du prestataire

- Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la Communauté d'agglomération de La Rochelle 2016-2020
- Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la Communauté d'agglomération du Niortais 2018-2023
- Etude de développement de l'Enseignement Supérieur sur le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- Recensements des offres de formation post-bac, des offres en recherche, de l'offre de développement de stage et de l'alternance des trois Agglomérations, Niort, La Rochelle, Rochefort.

<b>Livrables</b>
------------------

Le prestataire fournira un rapport détaillé présentant les éléments d'analyse, les préconisations d'axes stratégiques prioritaires Enseignement Supérieur – Recherche pour le Pôle Métropolitain Centre Atlantique, et des propositions de déclinaisons opérationnelles.

Ce rapport sera transmis à la Communauté d'agglomération de La Rochelle, de Niort et de Rochefort-Océan par voie électronique, sous format word et/ou pdf.

### **Calendrier prévisionnel**

La durée de la mission d'élaboration de la stratégie d'Enseignement Supérieur – Recherche du Pôle Métropolitain Centre Atlantique est estimée à 4 mois à compter de la date de réception de la notification du marché au prestataire.

Le démarrage de la mission de prestation est prévu en juin 2022.